



► Vidéo-Capsule Colique : Evaluation, Raison et Progrès ◀

L'exploration de l'intestin grêle par capsule vidéo-endoscopique a été largement étudiée ces dernières années et a été récemment validée pour des indications bien précises, ce qui permet d'espérer l'obtention rapide d'un remboursement. La situation est très différente pour la vidéo-capsule colique, qui n'est ni suffisamment évaluée ni surtout validée pour la proposer comme une alternative à la coloscopie, au risque d'induire chez nos patients des comportements aléatoires pour leur santé.

En ce qui concerne le dépistage généralisé du cancer colo-rectal, la stratégie officielle en France repose sur un test de recherche de sang dans les selles (HEMOCCULT[®]) en population à risque moyen. La SFED s'est clairement engagée aux côtés de l'Institut National du Cancer (INCa) et de la Direction Générale de la Santé (DGS) pour la bonne marche de ce dépistage, et toute autre attitude ne pourrait que brouiller ce message et diminuer l'adhésion à cette campagne.

En ce qui concerne les patients à risque élevé et très élevé, la SFED rappelle le rôle indiscutable de la coloscopie, et de la polypectomie, qui est le seul examen ayant démontré son efficacité pour faire décroître l'incidence du cancer colo-rectal. Ainsi, l'exploration par capsule colique, dans l'attente des résultats de l'étude multicentrique française (PHRC) devra être très performante pour justifier de son utilisation à la place de la coloscopie chez les patients à risque élevé et pour lesquels il est détecté en moyenne 15 à 25 % de polypes. Cependant, la capsule colique pourrait se positionner en premier dans le champ des alternatives moins invasives (coloscanner) qui peuvent être employées en particulier lorsque la coloscopie est impossible.

La SFED rappelle qu'il est de fait prématuré et même imprudent de déclarer que la vidéo-capsule pourrait se substituer à la coloscopie et plus encore de lui proposer un rôle dans le dépistage du cancer colo-rectal à la place des tests fécaux.

Deux situations concrètes existent actuellement :

- d'une part, l'utilisation individuelle et ponctuelle d'un dispositif avec marquage CE, tel que la capsule colique, est sous l'entière responsabilité du prescripteur, sachant que cet examen ne rentre dans le champ d'aucune recommandation ni indication validée ;
- d'autre part, toute étude clinique portant sur des patients doit, en France, au préalable être soumise à un Comité de Protection des Personnes. Il n'est donc pas envisageable de réaliser une étude en dehors de ce cadre.

Tout en respectant ce cadre légal qui est le nôtre, il est bien évident que le débat est totalement ouvert concernant la place future de la capsule colique dans l'arsenal diagnostique des Gastro-Entérologues. La SFED et sa Commission Capsule Vidéo-Endoscopique sont prêtes à supporter et à encourager tout projet d'études, en apportant la caution scientifique indispensable et ce dans le respect des bonnes pratiques de la recherche clinique.

Christian BOUSTIERE, Président de la SFED, et Jean-Christophe SAURIN, Responsable de la Commission Capsule Vidéo-Endoscopique de la SFED.

[\[Remarques et suggestions\]](#) [\[Envoyer à un confrère\]](#) [\[Ne plus recevoir cette lettre\]](#)

Le fichier utilisé pour vous communiquer le présent document est déclaré auprès de la CNIL. En application des articles 34 et suivants de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification auprès du Webmaster de la Société Française d'Endoscopie Digestive à l'adresse suivante : Docteur Franck DUMEIRAIN - Webmaster sfed.org - Bel-Air - 87800 Nexon, ou par e-mail à webmaster@sfed.org.

Copyright : Société Française d'Endoscopie Digestive / 2007